

Transmission

Poursuite de l'activité agricole : de l'enjeu collectif à la responsabilité individuelle



« J'ai pu prendre ma retraite car j'ai pu confier l'outil à une nouvelle personne. J'ai vendu mon troupeau et nous avons signé des bulletins de mutation des terres pour toutes les parcelles. Pour moi c'est fait, je peux prendre ma retraite. »

Mais qu'en est-il de la continuité ou du maintien de l'activité agricole de manière générale, à l'échelle des filières et du territoire ? Cela n'est pas systématique. Ainsi, certaines filières s'interrogent sur le renouvellement de leurs fermes labellisées. Comment inciter les repreneurs à maintenir leurs engagements ? Les filières doivent s'approprier cet enjeu de la transmission et l'intégrer dans leurs réflexions au quotidien. Le but pour tout un chacun étant bien de conserver des campagnes vivantes et actives.

Le risque est également de mettre en place une poursuite d'activité « a minima », parce qu'aucune vraie reprise familiale n'a été identifiée, ou dans l'attente d'une possible reprise dans un temps lointain ou hypothétique : un enfant ou le conjoint est désigné à la tête de l'exploitation, tout en conservant son activité à l'extérieur. Le cédant, retraité, assure le plus souvent les travaux du quotidien. L'atelier est redimensionné pour simplifier l'activité (passage en système allaitant, cheptel diminué). Des contrats précaires (prêts à usage) sont trouvés pour assurer l'exploita-

tion des parcelles et, plus rarement, des bâtiments qui se dégradent avec le temps.

Outre les questions de statuts et de responsabilités que cela pose pour notre retraité, ainsi que les questions de complexités administratives pour le repreneur, que ce soit à l'installation (demande d'autorisation d'exploiter...) ou plus tard (engagement moral, gestion des contrats, affiliation à la MSA, etc.), le risque est de voir la ferme périlcliter petit à petit. Or, si la recherche d'un « vrai » repreneur est repoussée un temps, la question se posera à nouveau à un moment donné, au décès du retraité le plus souvent.

Des études montrent que le profil du repreneur adapté à sa ferme dépend du stade de maturité du système (Lataste, 2021). S'il est alors en déclin, ce sont les profils porteurs d'un projet en rupture avec l'existant, voire innovants, qui seront les bienvenus. Ce ne sont pas les plus simples à trouver ni à accepter.

« Je suis un peu perdu ou je suis en attente d'une reprise d'ici quelques années. Quelles solutions existent pour moi, qui permettraient de garder une ferme vivante et transmissible ? »

Dans les grandes lignes :

- La convention de mise à disposition de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement

Rural). La SAFER, par des contrats de 6 ans renouvelables une fois, s'occupe de trouver des exploitants sur la durée convenue avec le cédant. **Atouts** : l'activité agricole est assurée et le bien entretenu. Pour autant, tous les ans le propriétaire peut récupérer son bien sans motif particulier. Un repreneur est enfin identifié ? la voie est libre ! **Contraintes** : le loyer reste modéré ; il n'est pas possible de choisir l'identité de l'exploitant en place le temps de cette convention.

La transmission fait partie de la vie de la ferme. Transmettre à l'échelle de la ferme, c'est s'assurer que l'outil de production reste actif. Le foncier est entretenu, les bâtiments occupés. Le processus de transmission n'est pas anodin, de nombreuses questions se posent à cette étape : quand transmettre, quoi, à qui, comment... ?

• **L'espace-test** : la ferme (foncier, cheptel) devient un lieu de test provisoire : par le biais de l'association Trebatu, elle est mise à disposition d'un porteur de projet qui souhaite se tester avant de créer son entreprise et de s'installer. L'installation future peut être prévue sur la ferme ou ailleurs.

Intérêts : l'activité agricole est maintenue. La ferme est récupérable à court et moyen terme pour un repreneur définitif identifié, qui peut être différent de celui qui a fait le test d'activité. Le loyer est assuré. La structure Trebatu fait le lien entre le cédant et la personne qui se teste et accompagne cette dernière dans son expérimentation d'activité.

• **Les conventions de prêt à usage (ou commodat) avec les voisins.**

Atouts : durée libre, annuelle ou plus longue, sans renouvellement tacite, sans motif. **Contraintes** : il faut se débrouiller avec les voisins. Si le contrat n'est pas suffisamment précis et si le principe de gratuité n'est pas respecté, il risque d'être requalifié et donc reconduit en bail rural.

• **SE PRÉPARER** : je me renseigne lors des rencontres collectives. Réunions au Point Accueil Installation Transmission (PAIT) / MSA, rencontres dans le cadre du cycle cédant de Euskal Herriko Laborantza Gabara (EHLG) (voir p.3), visite annuelle de ferme. Pour avoir connaissance de ces rencontres : inscription auprès de Véronique pour recevoir la lettre d'information cédants / repreneurs.

• **ÊTRE ACCOMPAGNÉ** : je bénéficie d'un accompagnement gratuit individuel.

Au Point Accueil Installation Transmission (PAIT), Répertoire Départ Installation (RDI) et à EHLG pour un accompagnement individuel à la recherche de repreneur : diagnostic à la ferme, rédaction et diffusion d'une annonce, recherche dans les réseaux de porteurs de projet en recherche de foncier, sélection, mise en relation.

• **TESTER** : avant de signer fermement des engagements avec le repreneur, je prends le temps de me rassurer et de rassurer le potentiel repreneur avec des outils permettant une première étape de test grandeur nature : stage parrainage ou espace-test, en vue de la reprise de la ferme.

« Si finalement, il faut chercher un repreneur pour de bon, je ne suis pas seul ! »

• **SE PRÉPARER** : je me renseigne lors des rencontres collectives.

Réunions au Point Accueil Installation Transmission (PAIT) / MSA, rencontres dans le cadre du cycle cédant de Euskal Herriko Laborantza Gabara (EHLG) (voir p.3), visite annuelle de ferme. Pour avoir connaissance de ces rencontres : inscription auprès de Véronique pour recevoir la lettre d'information cédants / repreneurs.

• **ÊTRE ACCOMPAGNÉ** : je bénéficie d'un accompagnement gratuit individuel.

Au Point Accueil Installation Transmission (PAIT), Répertoire Départ Installation (RDI) et à EHLG pour un accompagnement individuel à la recherche de repreneur : diagnostic à la ferme, rédaction et diffusion d'une annonce, recherche dans les réseaux de porteurs de projet en recherche de foncier, sélection, mise en relation.

• **TESTER** : avant de signer fermement des engagements avec le repreneur, je prends le temps de me rassurer et de rassurer le potentiel repreneur avec des outils permettant une première étape de test grandeur nature : stage parrainage ou espace-test, en vue de la reprise de la ferme.